

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 24 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du dix-sept mai deux mil vingt-quatre s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. JACOBBERGER Thierry, Maire.

Sont présents : 10 M. BINDER Pascal, Mme FISCHER Audrey, Mme FUCHS Brigitte,
M. HURTH Tanguy, M. MORITZ Ludovic, M. SCHAD Pierre,
Mme SCHLIENGER Anne, Mme SCHLIENGER Bernadette,
Mme WEGBECHER Sandra.

Absent(s) représenté(s) : 5 M. CHRISTEN Stéphane *ayant donné procuration à M. JACOBBERGER Thierry.*
M. HASENBOEHLER Thomas *ayant donné procuration à M. MORITZ Ludovic.*
M. KIPPELEN Jean-Baptiste *ayant donné procuration à Mme SCHLIENGER Anne.*
Mme MUNCH Christine *ayant donné procuration à Mme SCHLIENGER Bernadette.*
Mme RINÇON Valérie *ayant donné procuration à M. BINDER Pascal.*

Absent(s) non représenté(s) : néant.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire Général de Mairie.

Madame Audrey FISCHER est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Forêts d'avenir d'Alsace 2024-2026 – demande de subvention
2. Emplois-vacances 2024
3. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu.

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mars 2024

Le compte-rendu de la séance du 18 mars 2024, expédié à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1

FORÊTS D'AVENIR D'ALSACE 2024-2026 – DEMANDE DE SUBVENTION**Délibération N°DCM2024/04/01**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée pour candidater au « Plan arbre – forêts d'avenir d'Alsace » pour un projet de plantation subventionnable à 80% dans la forêt communale.

C'est un projet d'enrichissement par plantation qui préserve le peuplement existant et son potentiel d'avenir tout en le complétant avec des essences non présentes dans une stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique certain mais à l'amplitude incertaine. L'objectif est d'améliorer la résilience et la résistance du peuplement aux sécheresses et canicules. C'est un projet qui préserve les sols et leur stock de carbone (travaux préparatoires et de gestion des rémanents limités). C'est un projet qui favorise la production de bois d'œuvre, écomatériau, au travers d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Le choix des essences s'inscrit dans le cadre de l'arrêté préfectoral dit « MFR » (Matériel Forestier de Reproduction) réglementant le choix des essences en Alsace. C'est un projet associant plusieurs essences répondant de manière complémentaire à l'amplitude des différents scénarios de changement climatique à échéance 2100 (+2 à 3 °C en scénarios optimistes et + 4 à 6 °C pour les scénarios pessimistes).

Le projet concerne les parcelles 25 (pour 1,61 ha) et 30 (pour 1 ha),

Vu le cahier des charges et le dossier de candidature présenté,

Vu le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Maîtrise d'œuvre et dossier	2 215,97 €	Financeurs publics (80%)	10 149,77 €
Travaux	10 471,24 €	Autofinancement (20%)	2 537,44 €
TOTAL	12 687,21 €	TOTAL	12 687,21 €

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve le projet qui lui a été présenté, notamment les modalités de son financement.
- Sollicite une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du « Plan arbre – forêts d'avenir d'Alsace ».
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents nécessaires.

Article 2

EMPLOIS-VACANCES 2024**Délibération N°DCM2024/04/02**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de soutenir les services techniques, encore en effectif réduit mais en capacité d'encadrement, pendant la période estivale.

Vu le Budget Primitif 2024,

Sur la proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide,

- De proposer trois contrats à durée déterminée de 35 heures/semaine du 1^{er} août au 16 août 2024.
- De fixer la rémunération à l'échelon 1 du grade d'Adjoint technique.
- D'autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Commune de BALSCHWILLER

Article 3

DIVERS**Construction d'une nouvelle mairie et d'un réseau de chaleur :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis de construire pour la construction de la nouvelle mairie, bibliothèque/salle polyvalente et chaufferie biomasse a été accordé en date du 17 mai 2024.

La consultation en vue de sélectionner les entreprises détentrice du marché doit paraître dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, la municipalité a été informée que, la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'équilibre des territoires ruraux pour la nouvelle mairie a été validée, permettant un premier subventionnement à hauteur de 30% du projet. La collectivité européenne d'Alsace, quant à elle, dans le cadre du fonds communal d'Alsace, versera son montant maximum, soit 100 000 €.

Les autres dossiers (Région Grand Est, Climaxion, fonds européens) sont réputés complets et en cours d'instruction.

Réserve communale de sécurité civile :

Monsieur Pierre SCHAD, Adjoint au Maire, rend compte à l'assemblée de la réunion de la commission sécurité qui a travaillé à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Dans ce cadre, une réflexion s'est engagée sur la mise en place à Balschwiller d'une réserve communale de sécurité civile. La réserve communale de sécurité civile (RCSC) est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune. Les modalités de sa mise en place et d'un appel aux volontaires reste à définir.

Avancement du dossier loi sur l'eau – AFUA du Kannbach :

Madame Bernadette SCHLIENGER, Adjointe au Maire, fait état de l'avancement du dossier loi sur l'eau de l'AFUA du Kannbach. Lors de la dernière réunion de travail sur la doctrine régionale de gestion des eaux pluviales, avec le cabinet ARTELIA, différents scénarios ont pu être envisagés. Ils ont retravaillé les noues, la gestion à la parcelle et sous voirie. Prochain rendez-vous, fin juin, avec les modélisations de Rivière de Haute-Alsace.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 19h15.

Etabli à Balschwiller, le 24 mai 2024

Le Maire,

Thierry JACOBBERGER

La Secrétaire de séance,

Audrey FISCHER